



Pour publication immédiate : 28/01/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO, LE CHEF DE LA MAJORITÉ FLANAGAN ET LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE HEASTIE ANNONCENT UN ACCORD TRIPARTITE SUR LA LOI LAVERN

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo, le Chef de la majorité au Sénat John J. Flanagan et le Président de l'Assemblée Carl Heastie ont annoncé aujourd'hui être parvenus à un accord tripartite sur la loi Lavern (Lavern's Law) sous la forme d'une législation qui prolongerait le délai pendant lequel une personne peut engager une action en justice pour un diagnostic de cancer manqué.

Cette loi tient son nom de Lavern Wilkinson, décédée en 2013 suite à un diagnostic de cancer manqué. Le projet de loi amende le délai de prescription de l'action en justice pour un diagnostic de cancer manqué, qui passe désormais à deux ans et demi à partir du moment où le patient a appris l'existence d'une erreur. La loi actuelle restreint l'engagement d'une action en justice dans des cas comme celui de Ms. Wilkinson à 15 mois après le diagnostic erroné.

« Personne ne devrait avoir à traverser les épreuves que Lavern Wilkinson et sa famille ont subies, et cet accord permettra de protéger les patients atteints du cancer et leurs proches, tout en tenant compte des préoccupations du milieu médical », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Grâce à cette réforme, nous faisons de New York un État plus sain et plus juste pour tous. »

Le Chef de la majorité au Sénat, John J. Flanagan, a déclaré : « Cet accord veille à ce que nous adoptions une nouvelle loi responsable qui protégera mieux les patients et leurs familles en cas de diagnostic erroné privant un individu de l'accès rapide à un traitement pour combattre le cancer. Je remercie le Gouverneur Cuomo et nos partenaires de l'Assemblée pour l'aide qu'ils nous ont apportée pour faire aboutir cette nouvelle mesure importante ».

Le Président de l'Assemblée de l'État de New York (New York State Assembly), Carl Heastie, a déclaré : « Je suis fier que nous soyons parvenus à un accord pour permettre aux victimes de faute médicale d'obtenir la justice qu'elles méritent. La mémoire de Lavern Wilkinson perdurera, et les victimes de ces types de diagnostics erronés auront désormais accès à nos tribunaux. Je souhaite remercier les membres de la majorité de notre Assemblée, en particulier la membre de l'Assemblée Helene

Weinstein qui a parrainé ce projet de loi et l'a ardemment défendu, pour leur volonté et leur détermination pour aider les patients atteints de cancer à obtenir justice ».

En vertu de la loi actuelle, la prescription applicable aux actions pour faute médicale peut expirer, dans certains cas, avant que les patients n'apprennent qu'ils ont été lésés. Le projet de loi (S.6800) remédie à ce problème dans les cas relatifs aux échecs de diagnostic du cancer et des tumeurs malignes. En vertu de cet accord, le délai de prescription de deux ans et demi commencerait à courir à partir de la date à laquelle le demandeur a eu ou aurait dû avoir connaissance de la négligence et du préjudice, au lieu de la date de survenance de la négligence, avec un délai externe de sept ans à partir de la date de survenance.

La membre de l'Assemblée Helene Weinstein a déclaré : « Nous avons entendu trop d'histoires déchirantes concernant des patients atteints du cancer comme Lavern Wilkinson, ayant fait l'objet d'un diagnostic erroné et ayant été privés de l'accès au système judiciaire en raison d'une loi trop restrictive. Le fait d'apprendre qu'on est atteint d'un cancer est déjà suffisamment difficile, et je suis heureux que nous renforçons nos lois afin de permettre aux victimes d'une faute médicale de faire valoir leur cause devant les tribunaux ».

Kennet E. Raske, le président de l'Association des hôpitaux de Greater New York (Greater New York Hospital Association), a déclaré : « J'aimerais remercier le Gouverneur pour son travail et sa tentative réelle de trouver un compromis équitable pour toutes les parties. Bien qu'il s'agisse d'une question complexe au vu de l'atmosphère qui règne autour de la responsabilité médicale à New York, les professionnels de santé sont attachés à la justice pour tous les consommateurs. Je félicite le Gouverneur d'avoir trouvé un compromis qui aidera véritablement les New-Yorkais ».

Matt Funk, président de l'Association des avocats plaidants de l'État de New York (New York State Trial Lawyers Association), a déclaré : « Les familles des patients atteints du cancer endurent déjà trop de perte et de souffrance et, en l'absence de responsabilité, la loi actuelle impose des fardeaux supplémentaires sur elles. Cette législation permettra aux victimes du cancer d'obtenir justice tout en redonnant espoir à leurs proches. Nous félicitons le Gouverneur Cuomo, le Chef de la majorité Flanagan et le Président de l'Assemblée Heastie pour cet accord qui contribuera à protéger les New-Yorkais ».

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418